



S.I.A.E.P. du Haut-Bois

Chavannes-sur-l'Etang / Elbach

9 rue de Bellefontaine - 68210 Chavannes-sur-l'Etang

Tél : 03 89 25 23 99

E-mail : mairie@chavannes-etang.fr

Procès-verbal des délibérations du Conseil Syndical Séance du vendredi 26 mars 2021 à 19 heures

Procès-verbal affiché le 30/03/2021.

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Syndical du SIAEP du Haut-Bois s'est réuni au Centre Jean Barthomeuf à Chavannes-sur-l'Etang, après convocation légale en date du dix-neuf mars deux mil vingt-et-un, sous la présidence de M. Jean-Pierre THEVENOT, Président.

Feuille de présence :

Conseillers	Présent(e)	Absent(e)	Suppléé(e)	Suppléant
BEZILLE Didier	X			
FEBER Laurent	X			
FREYBURGER Ludovic		X		
GASSMANN Vincent	X			
KANMACHER Michel	X			
SCHACHERER Emmanuel	X			
SCHAFFNER Marc		X		
THEVENOT Jean-Pierre	X			

Assistat également: Rosaria GIANGRECO, secrétaire.

Le Président ouvre la séance à dix-neuf heures vingt.

M. BEZILLE Didier est désigné secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 05 JUIN 2020

Le Président rappelle les points débattus et délibérés lors de la réunion du 05 juin 2020. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

2. SECURISATION DU RESEAU D'EAU POTABLE RUES DU TILLEUL ET DE BELLEFONTAINE

Délibération 2021-01

CONSIDERANT l'opération présentée par le Président qui vise à sécuriser les réseaux d'alimentation en eau potable dans les rues de Bellefontaine et du Tilleul à Chavannes-sur-l'Etang,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de sécurisation des réseaux d'alimentation en eau potable dans les rues de Bellefontaine et du Tilleul – tranche ferme- pour un montant de 206 809,68 € HT;
- APPROUVE le plan de financement tel qu'annexé à la présente ;
- CHARGE le bureau d'études LMS INGENIERIE, situé 17 Rue Schmittlach 67390 BOESEN-BIESEN, de la maîtrise d'oeuvre pour un montant de 10 900€ H.T.,
- CHARGE Monsieur le Président d'entreprendre toutes les démarches permettant le subventionnement de l'opération, y compris celles qui ne figurent dans le plan de financement actuel ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget primitif de l'année en cours.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Délibération 2021-02

Sous la présidence de M. Emmanuel SCHACHERER, Vice-Président, le Conseil Syndical examine le compte administratif 2020 qui s'établit ainsi :

■ Fonctionnement	■ Investissement
• Dépenses : 90 776,06 €	• Dépenses : 58 850,20 €
• Recettes : 118 078,79 €	• Recettes : 82 343,56 €
	• Restes à réaliser (dépenses) : 71 609,56 €
	• Restes à réaliser (recettes) : 29 221.00 €

Hors de la présence de M. Jean-Pierre THEVENOT, Président, le Conseil Syndical APPROUVE le compte administratif 2020.

4. COMPTE DE GESTION 2020

Délibération 2021-03

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Délibération 2021-04

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 105 857,92 €

Le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2020	27 302,73€
Résultats antérieurs reportés	78 555,19€
Résultat à affecter	105 857,92€
Résultat d'investissement	
Résultat corrigé avec RAR	- 17 632,92€
Besoin de financement	- 17 632,92€
Décision d'affectation	
Affectation en réserve R1068	17 632,92€
Report en fonctionnement R002	88 225,00€

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération 2021-05

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de budget primitif présentée par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : **209 086,00€**
 - Section d'investissement : **471 906,30€**
- PRECISE les modalités d'exécution du budget comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

7. TARIFS 2021

Délibération 2021-06

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, DECIDE de maintenir les tarifs suivants pour l'année 2021 :

- Prix de vente de l'eau (m3) : **1.60 €**
- Location d'un petit compteur (semestre) : **6.00 €**
- Location d'un gros compteur (semestre) : **12.00 €**
- Part fixe (par semestre et par logement) : **20.00 €**
- Droit de branchement : **150.00€**
- Remplacement compteur (gel, casse...) : **150.00€**

8. DIVERS ET COMMUNICATION

- Litige avec la MBO BOSSERT : le tribunal a rendu son jugement le 22 janvier en faveur du SIAEP.
La MBO BOSSERT a fait appel de la décision.
- Poteaux d'incendie : il est décidé qu'à l'avenir le remplacement des poteaux d'incendie sera pris en charge par le SIAEP.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h10.

Le Président, Jean-Pierre THEVENOT

Procès-verbal des délibérations du Conseil Syndical

Séance du vendredi 26 mars 2021 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 05 juin 2020
2. Sécurisation du réseau d'eau potable rues du Tilleul et de Bellefontaine
Délibération 2021-01
3. Compte Administratif 2020
Délibération 2021-02
4. Compte de gestion 2020
Délibération 2021-03
5. Affectation du résultat de fonctionnement 2020
Délibération 2021-04
6. Vote du budget primitif 2021
Délibération 2021-05
7. Tarifs 2021
Délibération 2021-06
8. Divers et communication

Conseillers	Signatures
BEZILLE Didier	
FEBER Laurent	
FREYBURGER Ludovic	Excusé
GASSMANN Vincent	
KANMACHER Michel	
SCHACHERER Emmanuel	
SCHAFFNER Marc	Excusé